

**DESTINATAIRES :** Commissions scolaires, cégeps, universités et établissements d'enseignement privé

**DATE :** Le 12 janvier 2010

**OBJET :** Fin de la deuxième vague de la grippe pandémique A(H1N1) au Québec

---

Le directeur national de la santé publique du Québec a annoncé, le 7 janvier 2010, la fin de la deuxième vague de la grippe pandémique A(H1N1) au Québec.

### **Application des mesures préventives**

Dans ce contexte, les établissements d'enseignement peuvent cesser l'application des mesures préventives particulières mises en place depuis le début de la deuxième vague pour revenir à l'application des mesures habituelles, notamment celles concernant l'entretien ménager et le nettoyage de l'équipement.

Cependant, les établissements d'enseignement et les organismes scolaires sont encouragés à poursuivre, auprès de leur personnel et de leur clientèle scolaire, la promotion de diverses mesures de protection de la santé mises en place, telles que le lavage des mains et l'étiquette respiratoire. Ces mesures sont également efficaces pour réduire la propagation du virus de la grippe saisonnière et d'autres virus et maladies.

### **Veille de l'absentéisme**

La veille de l'absentéisme pour des symptômes d'allure grippale peut cesser.

Les établissements d'enseignement et les organismes scolaires n'ont donc plus à transmettre leurs données sur l'absentéisme par l'application Internet du MELS. Si jamais la situation devait évoluer, ce mécanisme pourrait être remis en fonction selon les mêmes modalités.

Toutefois, si une situation particulière devait survenir en lien avec un absentéisme élevé pour des symptômes d'allure grippale, elle devrait être rapidement rapportée à la direction régionale du MELS.

### **Gestion de l'absentéisme**

Dès maintenant, les règles habituelles de gestion des absences pour maladie s'appliquent normalement, tel que le prévoient les conventions collectives.

### **Retrait préventif des travailleuses enceintes**

Dans le contexte de la fin de la deuxième vague au Québec, le directeur national de la santé publique du Québec a annoncé la levée de ses recommandations concernant le retrait préventif des travailleuses enceintes du milieu scolaire pour le risque que représentait le virus A(H1N1) dans le cadre du programme « Pour une maternité sans danger » de la CSST.

La CSST examine actuellement l'impact de la levée de cette recommandation pour les femmes enceintes du milieu scolaire qui bénéficient d'un retrait préventif en raison de ce risque particulier et va déterminer les modalités de transition qui s'appliqueront pour celles-ci.

Ces modalités de transition vous seront transmises dès qu'elles auront été déterminées.

Pour les nouvelles travailleuses enceintes en milieu scolaire qui désirent bénéficier du programme « Pour une maternité sans danger », le processus habituel s'applique.

### **Bilan et réinvestissement**

La fin d'une période de mobilisation intense comme celle de la deuxième vague de grippe A(H1N1) est un moment propice pour faire un bilan afin de déterminer les actions qui ont bien réussi et celles qui sont à améliorer. Le résultat de ce bilan devrait être pris en considération lors de la planification des situations d'urgence de chaque établissement d'enseignement et organisme scolaire.

### **Remerciements**

Finalement, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport profite de l'annonce de la fin de cette deuxième vague de la pandémie au Québec pour remercier les établissements d'enseignement et les organismes scolaires, et souligner leur excellente collaboration dans la gestion de cette situation particulière, notamment pour le suivi de l'absentéisme et pour l'organisation de la vaccination des élèves et des étudiants.

Pour toute autre question liée à la grippe pandémique A(H1N1), veuillez communiquer avec la direction régionale du MELS.